ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022

En exercice : 29 **Présents : 25** **Absents : 4** **Procurations : 2** **Votants : 27** **Date de convocation :** **Le 25 mars 2022**	**L'an deux mil vingt deux, le trente et un mars, à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire.** **Membres présents : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme CLEMENT Katia, , Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Éric, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, FOURRE Johnny, Mme GARDIN Isabelle, M. GEORGES Arnaud, M. GROMELLON Jacques , Mme GUÉRIN Monique, Mme LEGENDRE Céline, M. MOUBECHE Damien, M. PAYEN Jérôme M. ROBERT Daniel, M. ROBIDEL Sébastien, Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle** **Absents : Mme BOUVIER Myléna, Mme CHAUVIN Véronique (pouvoir à Mme CLEMENT), M. DELAMARCHE Vincent, M. ROYER Philippe (pouvoir à M. BELLOIR André-Jean)** **Secrétaire de séance : M. Robert**

2022/ 07 : Subvention au profit de l'association Point barre :

Vu les manifestations organisées dans le cadre du 150ème anniversaire de la ligne Vitré-Moidrey

Vu l'avis favorable de la commission événementiel communication du 17 mars 2022

Considérant que l'association point barre présentera dans le cadre de cette manifestation une exposition-installation audiovisuelle dans différentes Commune situées sur le trajet de l'ancienne ligne

Considérant que cette installation sera présente à Pontorson de mi-septembre à mi-octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCORDE une subvention de 2 000 € à l'association POINT BARRE

2022/ 08 : Subvention au profit du club photo de l' Amicale Laïque :

Vu les manifestations organisées dans le cadre du 150ème anniversaire de la ligne Vitré-Moidrey

Vu la demande du club photo sollicitant une subvention de 912 € pour la réalisation et la mise en place à Pontorson d'une exposition photographique lors du 150ème anniversaire de la ligne Vitré-Moidrey

Vu l'avis favorable de la commission événementiel communication du 17 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCORDE une subvention de 912 € au club photo de l'amicale laïque

2022/ 09 : Subvention au profit de la section ARTS PASSION de l'amicale laïque

Vu les manifestations organisées dans le cadre du 150ème anniversaire de la ligne Vitré-Moidrey

Vu la demande de la section Arts passions de l'amicale laïque sollicitant une subvention de 910 € pour l'achat de matériel permettant la réalisation de tableaux spécifiques qui seront exposés à Pontorson lors du 150ème anniversaire de la ligne Vitré-Moidrey.

Vu l'avis favorable de la commission événementiel communication du 17 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCORDE une subvention de 910 € à la section Arts passions de l'amicale laïque

2022/ 10 : BUDGET PRINCIPAL : reprise anticipée des résultats

Vu l'article R 2311-13 du code général des collectivités territoriales qui permet de reprendre en l'absence de vote du compte administratif les résultats de l'exercice précédent

Vu les résultats d'exécution du budget principal 2021, validés par le trésorier

Considérant que si le compte administratif venait faire apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif

Considérant l'état de calcul des résultats et des reports

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	5 122 687.92	5 979 985.45	857 297.53
	Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP 2020)	-	1 245 243.83	1 245 243.83
	Résultat à affecter			***2 102 541.36***

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	6 406 321.43	5 309 371.52	- 1 096 949.91
	Résultat antérieur reporté (ligne 001 du BP 2020)	-	1 082 769.83	1 082 769.83
	Solde global d'exécution de la section			- ***14 180.08***
	Restes à réaliser	2 988 610.85	2 020 008.96	- 968 601.90
	solde d'execution + solde restes à réaliser			- **982 781.98**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE le résultat de clôture estimé de 2021

AFFECTE au budget primitif ce résultat provisoire de la façon suivante,

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 1 119 759.38 €

Compte 001 (dépenses d'investissement): 14 180.08 €

Compte 1068 (recette d'investissement) : 982 781.98 €

2022/ 11 : Vote des taux d'imposition

Vu l'état des services fiscaux 1259
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOPTE les taux d'imposition suivants :

36.28 % pour le foncier bâti et 28.76 % pour le foncier non bâti

2022/ 12 : Budget principal : vote du budget primitif 2022

Vu le projet de budget
Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2022

2022/ 13 : Budget annexe lotissements à vocation habitat

Vu l'article R 2311-13 du code général des collectivités territoriales qui permet de reprendre en l'absence de vote du compte administratif les résultats de l'exercice précédent

Vu les résultats d'exécution du budget annexe 2021 validés par le trésorier

Vu l'état de calcul des résultats et des reports

Considérant que si le compte administratif venait faire apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif

Considérant que les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice 2021	258 090.82	314 903.29	56 812.47
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP 2020)	120 888.69	0	- 64 076.22

Section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice 2021	257 707.14	257 254.23	- 452.91
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du BP 2020)	257 254.23	-	- 257 254.23
Solde global d'exécution de la section			***- 257 707.14***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de reprendre de manière anticipée les résultats 2021 de la façon suivante sur le budget primitif 2022

Compte 002 (dépenses de fonctionnement): 64 076.22 €
Compte 001 (dépenses d'investissement): 257 707.14 €

2022/ 14 : Budget annexe lotissement à vocation habitat : vote du budget primitif 2022

Vu le projet de budget
Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2022, budget annexe lotissement à vocation habitat

2022/ 15 : Échange de parcelles entre la Commune de Pontorson et la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatifs à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 22 février 2022 ;

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances en date du 23 mars 2022 ;

Considérant le projet d'aménagement du secteur situé entre le centre culturel et philipotte

Considérant le projet de Pôle Enfance Jeunesse à Pontorson ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE le projet d'échange décrit ci-après, entre les parcelles cadastrées AI n°93 et AI n°97 propriétés de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie d'une superficie de 5.040 m² et la parcelle AI n°159p propriété de la commune de Pontorson pour une superficie qui sera comprise entre 4.600 m² et 4.900 m² en fonction du besoin du projet de Pôle Enfance Jeunesse à Pontorson ;

PRÉCISE que l'échange ne fera l'objet d'aucune soulte
DIT que l'ensemble des frais liés à l'acte seront supportés par les deux échangistes à hauteur de la moitié chacune et que les frais de bornage seront supportés par la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie ;

2022/ 16 : Aire de jeux : demande de subvention au conseil départemental de la Manche

Vu le projet d'aménagement d'une aire de jeux sur le domaine public fluvial près du cours de la victoire

Vu le devis de l'entreprise Synchronicity (33 187 .04 € HT) et le montant des fournitures pour les travaux à réaliser en régie (9 728.23 € HT)

Considérant que le taux de subvention peut être de 10 à 40 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental de la Manche correspondant à 40 % du montant HT,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches pour la réalisation de ce projet et l'obtention des financements

2022/ 17 : Demande de subvention au titre du programme Leader

Vu l'étude réalisée par le CEREMA concernant la signalétique dans le centre de Pontorson,

Vu le projet de mise en place d'une nouvelle signalétique d'information locale dans le centre-bourg de la commune de Pontorson en lien avec les projets structurants de la commune et dans le but de renforcer et de fluidifier les mobilités douces et les modes actifs,

Vu le cout des travaux estimé à 25 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet,

SOLLICITE une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du programme Leader

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches pour la réalisation de ce projet et l'obtention des financements

2022/ 18 : Reversement du solde des redevances pollution et modernisation des réseaux à l'agence de l'eau Loire Bretagne : solde

Considérant que le service des eaux communal facturait des redevances pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne, que chaque année le service reversait à l'agence de l'eau les redevances perçues pour son compte l'année précédente. Considérant que lors du transfert de la compétence eaux usées puis distribution d'eau potable, la Commune a conservé les restes à recouvrer de ces deux services y compris les redevances pollution et modernisation des réseaux restant à percevoir.

Considérant qu' il n'est pas possible d'apprécier dans les sommes perçues par la Commune la part correspondant aux redevances collectées pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de reverser à l'agence de l'eau Loire Bretagne sur l'exercice 2022

- La somme de 1 124.06 € au titre de la redevance modernisation des réseaux
- La somme de 2 594.46 € au titre de la redevance pollution

DONNE mandat à M. le Maire ou son représentant pour entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires

2022/ 19 : Politique tarifaire, subventions :

Considérant que la Commune accorde des aides sous conditions de ressources aux familles dont les enfants adhérents à des associations locales conventionnées,

Vu les demandes des familles adhérent à des associations conventionnées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de verser

- A l'amicale laïque : 1 470 €
- A l'OCAC : 270 €
- A l'USP : 20 €

2022/ 20 : Parcelle ZI 26 , Vessey- montant de la redevance vente d'herbe

Vu la délibération 2016/163 fixant les tarifs pour les parcelles de Vessey et prévoyant l'indexation sur l'indice des fermages

Considérant que suite à la mise en place d'un pylône, la superficie de la parcelle ZI 26 pouvant être fauchée a été réduite

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de réduire de 10 € la redevance demandée à M. Dominique Mahé pour cette parcelle. Pour 2021, le montant de la redevance facturée sera de 278 €, les redevances des années à venir seront indexées sur l'indice des fermages.

2022/ 21 : Aménagement des rives du Couesnon

Vu les aménagements réalisés dans le cadre du projet des rives du Couesnon

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances en date du 23 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de déclasser de la voirie communale la partie sud de la rue du vieil hôpital (partie située le long du Couesnon, au droit de la vieille gendarmerie et de l'immeuble appartenant à Manche Habitat),

DECIDE de nommer la voie allant de la RD route de St Georges au Couesnon : rue du mascaret

DECIDE de nommer la voie allant de la rue du mascaret à la vieille gendarmerie rue du chesnelais

DECIDE de classer ces deux voies dans la voirie communale

2022/ 22 : Renforcement électrique rue Montgommery-rue du prêche

Vu la demande du SDEM50 sollicitant une participation de 3 250 € pour les travaux de renforcement de réseau électrique dans le centre-ville pour un montant de travaux estimé à 13 000 € HT,

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances en date du 23 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de la réalisation du renforcement des réseaux « rue Montgommery-rue du prêche

DEMANDE au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 4eme trimestre 2022

ACCEPTE une participation de la commune de 3250 €

S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal

S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet

DONNE pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

2022/ 23 : Lotissement de Philipotte, raccordement et renforcement

Vu la demande du SDEM50 sollicitant une participation de 50 800 € pour le raccordement des 29 lots et une participation de 19 250 € pour le renforcement de réseau nécessaire pour assurer la desserte des lots de la partie centrale

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances du 23/03/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE des travaux de raccordement et renforcement nécessaires dans le cadre des projets de lotissements de Philipotte

DEMANDE au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 4eme trimestre 2022

ACCEPTE une participation de la commune de 80210 €

S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget annexe lotissement

S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet

DONNE pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

2022/24 Lotissement de Philipotte, effacement des réseaux

Vu l'avis des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances du 23/03/2022

Considérant que la réalisation du lotissement de philipotte implique la réalisation de l'effacement des réseaux sur le chemin de philipotte, il a été demandé au SDEM50 d'estimer la réalisation de ces travaux

Considérant que le SDEM50 a estimé le cout de réalisation des travaux à 114 000 € HT, que la participation de la Commune serait de 79 800 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de la réalisation de l'effacement des réseaux dans le cadre du projet d'aménagement des lotissements de Philipotte

DEMANDE au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 4eme trimestre 2022

ACCEPTE une participation de la commune de 79 800 €

S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal

S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet

DONNE pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

2022/ 23: Transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50

Vu l'avis des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances

Considérant que la compétence porte sur la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules

électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Considérant que la Commune de Pontorson avait déjà opté pour ce transfert avant 2016, mais que les Communes de Macey et Vessey ne s'étaient pas prononcées

Considérant que le SDEM 50 sollicite une nouvelle délibération de la Commune nouvelle de Pontorson dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental du déploiement des bornes de recharge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50

2022/ 24: OGEC NOTRE DAME : AVANCE PARTICIPATION OBLIGATOIRE 2021/2022

Vu la demande de la directrice de l'école Notre Dame de Pontorson,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une avance de 20 000 € à l'OGEC Notre Dame dans l'attente de la fixation du montant définitif de la participation 2021/2022

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE PONTORSON (Manche)

André-Jean BELLOIR
Maire de Pontorson